La Nouvelle Ecclésiologie

Par Monseigneur Donald J. Sanborn

Catholic Restoration, Septembre-Octobre 2004. Etudes Antimodernistes. fr, Août 2016.

Une comparaison par colonnes de l'enseignement ecclésiologique issu de Vatican II avec l'enseignement de l'Église Catholique. Commentaire en marge par Mgr Sanborn.

EtudesAntimodernistes.fr

Question I : Les églises schismatiques et/ou hérétiques font-elles partie de l'Église du Christ ?

Tont-enes partie de l'Egnse du Christ:		
ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DES DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS POSTÉRIEURS	ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	COMMENTAIRE
Cette communion existe spécialement avec les Églises orientales orthodoxes qui, bien que séparées du Siège de Pierre, restent unies à l'Église Catholique par des liens très étroits, comme la succession apostolique et l'Eucharistie valide, méritant par conséquent le titre d'Églises particulières. (CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI. Lettre aux Évêques de l'Église Catholique sur Certains Aspects de l'Église Comprise comme Communion. [1992] [Par la suite dénommée « C »], 17) Par conséquent, l'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (Dominus Iesus, [Par la suite dénommé « DI »], 17) C'est pour cela que l'Église universelle est le Corps des Églises [i.e. des églises particulières]. (C,8)	PIE IX [Encyclique Amantissimus, 18 avril 1862] Celui qui se sépare de ce Siège [Romain] ne peut pas espérer demeurer dans l'Église; celui qui mange l'agneau en dehors de celle-ci n'a aucun partage avec Dieu. PIE IX [Lettre du Saint Office, 16 septembre 1864, aux évêques anglais] Ceci [cette nouveauté] peut se résumer ainsi, qu'elle suppose que la vraie Église de Jésus Christ est composée en partie de l'Église Romaine, établie et propagée dans le monde entier, et en partie du schisme de Photius et de l'hérésie Anglicane, lesquels ont, avec l'Église de Rome, un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême.	L'ecclésiologie de Vatican II est hérétique puisqu'elle affirme que les sectes noncatholiques sont des Églises particulières qui appartiennent à l'Église du Christ. L'enseignement catholique est que l'Église du Christ est exactement la même chose que l'Église Catholique Romaine, et que ceux qui sont séparés de l'Église Catholique Romaine sont séparés de l'Église du Christ et du Christ lui-même. La nouvelle ecclésiologie avait déjà été condamnée en 1864. Bien que les apologistes de Vatican II affirment que leur théorie n'est pas la même que la « Branch Theory », qui est ici condamnée, elle l'est de fait : l'Église du Christ est composée de plusieurs parties qui diffèrent par la foi et le gouvernement.
Dans ces assemblées vraiment plénières, les communautés ecclésiales de divers pays rendent réel le deuxième chapitre fondamental de <i>Lumen Gentium</i> qui traite des nombreuses « sphères » d'appartenance à l'Église en tant que Peuple de Dieu et du lien qui existe avec elle, même de la part de celles qui n'en font pas encore partie. (Jean Paul II, <i>Discours à la Curie Romaine</i> , 28 juin 1981)	PIE IX [Lettre du Saint Office, 16 septembre 1864,	La nouvelle ecclésiologie est hérétique, car elle détruit la constitution divine de l'Église.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

COMMENTAIRE

Cette communion existe spécialement avec les Églises orientales orthodoxes qui, bien que séparées du Siège de Pierre, restent unies à l'Église Catholique par des liens très étroits, comme la succession apostolique et l'Eucharistie valide, méritant par conséquent le titre d'Églises particulières. (C, 17)

Par conséquent, l'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17)

C'est pour cela que l'Église universelle est le *Corps des Églises* [i.e. des églises particulières]. (C,8)

Dans ces assemblées vraiment plénières, les communautés ecclésiales de divers pays rendent réel le deuxième chapître fondamental de Lumen Gentium qui traite des nombreuses « sphères » d'appartenance à l'Église en tant que Peuple de Dieu et du lien qui existe avec elle, même de la part de celles qui n'en font pas encore partie. (Jean Paul II, Discours à la Curie Romaine, 28 juin 1981)

PIE IX

[Lettre *Jam vos omnes*, 13 septembre 1868, aux protestants et autres non-catholiques]

Mais maintenant, celui qui considère avec attention, et médite sur la condition des diverses sociétés religieuses divisées entre elles et séparées de l'Église Catholique... se rendra facilement compte qu'aucune des ces sociétés ni toutes ces sociétés ensemble, ne constituent d'aucune façon ni ne sont cette Église une et catholique, que le Christ Seigneur a fondée, a constituée, et a voulue; et qu'on ne peut absolument pas leur donner le titre de membre ou partie de cette Église, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique.

PIE IX

[Encyclique *Quartus supra*, 6 janvier 1873, aux Arméniens] Celui qui abandonne la chaire de Pierre sur laquelle est fondée l'Église, se ment à lui-même en se disant être dans l'Église; puisque qu'il est déjà schismatique et pécheur, celui qui dresse une autre chaire contre l'unique chaire du Bienheureux Pierre, de laquelle tous reçoivent les droits d'une vénérable communion.

PIE IX

[Encyclique Etsi multa, 21 novembre 1873]

La doctrine catholique la plus élémentaire enseigne que personne ne peut être considéré comme évêque légitime s'il n'est pas uni par la communion de foi et de charité à la Pierre sur laquelle a été bâtie l'Église du Christ, s'il n'adhère pas au Pasteur Suprême auquel ont été confiées toutes les brebis, afin qu'il de les paître, s'il n'est pas lié à celui qui a le devoir de confirmer ses frères qui sont en ce monde.

LÉON XIII

[Lettre Officio sanctissimo, 22 décembre 1887, aux évêques de Bavière] Mais quiconque dans sa manière de penser ou d'agir se sépare de son pasteur et du pasteur suprême, le Pontife romain, n'a plus aucun lien avec le Christ : « Celui qui vous écoute, m'écoute ; et celui qui vous méprise, me méprise » (Luc X:16) : quiconque en effet est étranger au Christ, dissipe plutôt qu'il n'amasse.

Vatican II contredit directement l'enseignement du Pape Pie IX.

Par conséquent les schismatiques, qui répudient l'autorité du Pape, et qui élèvent des chaires contre lui, ne sont pas dans l'Église et ne sont pas en communion avec elle.

Par conséquent, les évêques schismatiques ne sont pas des évêques légitimes, et leurs « Églises » ne sont pas légitimes.

Par conséquent, les sectes schismatiques et les sectes hérétiques n'ont plus aucun lien avec le Christ. Elles ne sont pas des « Églises particulières » qui sont en « communion partielle » avec l'Église Catholique, et qui font partie de l'Église du Christ. En fait, elles dispersent, contre le Christ, par leurs activités.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

COMMENTAIRE

Cette communion existe spécialement avec les Églises orientales orthodoxes qui, bien que séparées du Siège de Pierre, restent unies à l'Église Catholique par des liens très étroits, comme la succession apostolique et l'Eucharistie valide, **méritant par conséquent le titre d'Églises particulières**. (C, 17)

Par conséquent, l'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17)

C'est pour cela que l'Église universelle est le *Corps des Églises* [i.e. des églises particulières]. (C,8)

Dans ces assemblées vraiment plénières, les communautés ecclésiales de divers pays rendent réel le deuxième chapître fondamental de Lumen Gentium qui traite des nombreuses « sphères » d'appartenance à l'Église en tant que Peuple de Dieu et du lien qui existe avec elle, même de la part de celles qui n'en font pas encore partie. (Jean Paul II, Discours à la Curie Romaine, 28 juin 1981)

LÉON XIII

[Encyclique Satis cognitum, 29 juin 1896]

Mais quand nous examinons les faits, nous constatons que Jésus-Christ n'a point institué une Église composée de plusieurs communautés de nature similaire, mais distinctes les unes des autres, et non rattachées entre elles par ces liens, qui rendent l'Église unique et indivisible selon ce que nous professons dans le symbole de la foi : « Je crois en une Église. »

LÉON XIII

[Encyclique Satis cognitum, 29 juin 1896]

L'Église du Christ est donc une et perpétuellement la même : quiconque se sépare d'elle, s'éloigne de la volonté et de l'ordre du Christ Seigneur, il quitte le chemin du salut et s'engage sur celui de la perdition. « Quiconque est sépare de l'Église est uni à une adultère. Il a renoncé aux promesses faites à l'Église, et celui qui quitte l'Église du Christ ne parviendra point aux récompenses du Christ... Celui qui ne garde pas cette unité, ne garde pas la loi de Dieu, il ne garde pas la foi du Père et du Fils, il ne garde pas la vie ni le salut. » (S. Cyp. De cath. Eccl. Unitate).

LÉON XIII

[Encyclique Satis cognitum, 29 juin 1896]

Pénétrée à fond de ses principes et soucieuse de son devoir, l'Église n'a jamais rien eu de plus à cœur, rien poursuivi avec plus d'effort, que de conserver de la façon la plus parfaite l'intégrité de la foi. C'est pourquoi elle a regardé comme des rebelles déclarés, et chassé loin d'elle tous ceux qui ne pensaient pas comme elle, sur n'importe quel point de sa doctrine. Les Ariens, les Montanistes, les Novatiens, les Quartodécimans, les Eutychiens n'avaient assurément pas abandonné la doctrine catholique tout entière, mais seulement telle ou telle partie : et pourtant qui ne sait qu'ils ont été déclarés hérétiques et rejetés du sein de l'Église ? Et un jugement semblable a

La nouvelle ecclésiologie contredit directement l'enseignement du Pape Léon XIII, qui exclut ici la notion de l'Église du Christ comme une chose consistant en une union de plusieurs « Églises » distinctes. Il identifie l'ecclésiologie traditionnelle avec le Credo lui-même ; celle-ci appartient donc à la foi.

Les sectes schismatiques et hérétiques sont donc unies à une adultère, selon les mots du pape Léon et de saint Augustin. Ceci est tout à fait différent de la théorie de « l'Église particulière » de Vatican II. Selon l'Église catholique, ce sont des « Églises adultères. »

Ainsi, ceux qui sont membres des « Églises adultères » iront en enfer, à moins qu'ils ne soient excusés de faute par une ignorance invincible.

Loin d'être des « Églises particulières » en communion partielle avec l'Église Catholique Romaine, les sectes schismatiques et hérétiques sont des rebelles et expulsées des rangs de ses enfants.

Le fait que les sectes schismatiques et hérétiques professent des doctrines catholiques ne pas en aucune façon les Cette communion existe spécialement avec les Églises orientales orthodoxes qui, bien que séparées du Siège de Pierre, restent unies à l'Église Catholique par des liens très étroits, comme la succession apostolique et l'Eucharistie valide, **méritant par conséquent le titre d'Églises particulières**. (C, 17)

Par conséquent, l'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17)

C'est pour cela que l'Église universelle est le *Corps des Églises* [i.e. des églises particulières]. (C,8)

Dans ces assemblées vraiment plénières, les communautés ecclésiales de divers pays rendent réel le deuxième chapître fondamental de Lumen Gentium qui traite des nombreuses « sphères » d'appartenance à l'Église en tant que Peuple de Dieu et du lien qui existe avec elle, même de la part de celles qui n'en font pas encore partie. (Jean Paul II, Discours à la Curie Romaine, 28 juin 1981)

condamné tous les fauteurs de doctrines erronées qui ont apparu dans la suite aux différentes époques de l'histoire. « Rien ne saurait être plus dangereux que ces hérétiques qui, conservant en tout le reste l'intégrité de la doctrine, par un seul mot, comme par une goutte de venin, corrompent la pureté et la simplicité de la foi que nous avons reçue de la tradition dominicale, puis apostolique » (Auctor, Tractalus de Fide Orthodoxa contra Arianos). Telle a été toujours la coutume de l'Église, appuyée par le jugement unanime des saints Pères, lesquels ont toujours regardé comme exclu de la communion catholique et hors de l'Église quiconque se sépare le moins du monde de la doctrine enseignée par le magistère authentique.

LÉON XIII

[Encyclique Satis cognitum, 29 juin 1896]

Ceux qui prennent le Christ, il faut qu'ils Le prennent tout entier. « Le Christ tout entier, c'est une tête et un corps : la tête, c'est le Fils unique de Dieu ; le corps, c'est Son Église : c'est l'époux et l'épouse, deux en une seule chair. Tous ceux qui ont à l'égard de la tête un sentiment différent de celui des Écritures Saintes ont beau se trouver dans tous les lieux où est établie l'Église, ils ne sont point dans l'Église. Et de même, tous ceux qui pensent comme l'Écriture Sainte au sujet de la tête, mais qui ne vivent point en communion avec l'unité de l'Église, ils ne sont point dans l'Église. »

PIE XI

[Encyclique Mortalium Animos, 6 janvier 1928]

Or, ceux qui se déclarent chrétiens ne peuvent pas, pensons-nous, refuser de croire que le Christ a fondé une Église, et une Église unique; mais si, en outre, on leur demande de quelle nature doit être, suivant la volonté de son Fondateur, cette Église, alors tous ne s'entendent plus. Par exemple, un bon nombre d'entre eux nient que l'Église doive être visible et décelable extérieurement, en ce sens, du moins, qu'elle doive se présenter comme un seul corps de fidèles unanimes à professer une seule et même doctrine sous un seul magistère et un seul gouvernement; pour eux, au contraire, l'Église visible n'est rien d'autre qu'une fédération réalisée entre les diverses communautés de chrétiens malgré leurs adhésions à des doctrines différentes et même contradictoires.

sauver de l'expulsion de l'Église du Christ.

Il n'y a rien de plus dangereux que les sectes qui admettent presque toute la doctrine catholique, mais qui empoisonnent leurs disciples avec ne serait-ce qu'une seule hérésie. Tel est le cas et des sectes schismatiques et des sectes hérétiques, soi-disant « Églises particulières » et « moyens de salut. »

Ceux qui adhèrent à une seule doctrine contraire à l'enseignement de l'Église Catholique Romaine doivent être considérés comme **étrangers à l'Église**. Par conséquent, ils ne sont pas en « communion partielle. »

Les sectes schismatiques et hérétiques, ainsi, ne communiquent pas à l'unité de l'Église, ne sont pas dans l'Église, parce qu'ils adhèrent à une fausse doctrine et ne sont pas en union avec Rome. Elles ne sont pas « unies à l'Église catholique par des liens très étroits. »

Ceci est une description *exacte* de l'ecclésiologie de Vatican II.

ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DES DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS POSTÉRIEURS	ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	COMMENTAIRE
Cette communion existe spécialement avec les Églises orientales orthodoxes qui, bien que séparées du Siège de Pierre, restent unies à l'Église Catholique par des liens très étroits, comme la succession apostolique et l'Eucharistie valide, méritant par conséquent le titre d'Églises particulières. (C, 17) Par conséquent, l'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17) C'est pour cela que l'Église universelle est le Corps des Églises [i.e. des églises particulières]. (C,8) Dans ces assemblées vraiment plénières, les communautés ecclésiales de divers pays rendent réel le deuxième chapître fondamental de Lumen Gentium qui traite des nombreuses « sphères » d'appartenance à l'Église en tant que Peuple de Dieu et du lien qui existe avec elle, même de la part de celles qui n'en font pas encore partie. (Jean Paul II, Discours à la Curie Romaine, 28 juin 1981)	PIE XI [Encyclique Mortalium Animos, 6 janvier 1928] Ils ajoutent que l'Église, en elle-même, de sa nature, est divisée en parties, c'est-à-dire constituée de très nombreuses églises ou communautés particulières, encore séparées, qui, malgré quelques principes communs de doctrine, diffèrent pour tout le reste ; que chaque église jouit de droits parfaitement identiques. S'ils le faisaient [i.e. si les fidèles participaient à des réunions œcuméniques], ils accorderaient une autorité à une fausse religion chrétienne, entièrement étrangère à l'unique Église du Christ. Comment, dès lors, concevoir la légitimité d'une sorte de pacte chrétien, dont les adhérents, même dans les questions de foi, garderaient chacun leur manière particulière de penser et de juger, alors même qu'elle serait en contradiction avec celles des autres? Il n'est pas permis, en effet, de procurer la réunion des chrétiens autrement qu'en poussant au retour des dissidents à la seule véritable Église du Christ, puisqu'ils ont eu jadis le malheur de s'en séparer. Le corps mystique du Christ, c'est-à-dire l'Église, étant un (I Cor., XII, 12), formé de parties liées et coordonnées (Eph. IV, 16) à l'instar d'un corps physique, il est absurde et ridicule de dire qu'il peut se composer de membres épars et disjoints; par suite, quiconque ne lui est pas uni n'est pas un de ses membres et n'est pas attaché à sa tête qui est le Christ (Eph. V, 30; 1,22). Or, dans cette unique Église du Christ, personne ne se trouve, personne ne demeure, si, par son obéissance, il ne reconnaît et n'accepte l'autorité et le pouvoir de Pierre et de ses légitimes successeurs.	L'ecclésiologie œcuménique de Vatican II, qui est le fondement des rassemblements œcuméniques, est une forme erronée de la religion chrétienne, tout à fait étrangère à l'unique Église du Christ. Ce que le pape Pie XI trouve inimaginable est exactement ce que Vatican II présente comme l'Église universelle. Les schismatiques et hérétiques, par conséquent, ont abandonné la véritable Église du Christ, et ne sont pas des « Églises particulières » qui font partie de l'Église du Christ. L'ecclésiologie de Vatican II est absurde et ridicule. Les sectes schismatiques et hérétiques ne sont pas membres du Corps Mystique, qui est la véritable Église du Christ, mais sont séparées de celui-ci et du Christ. Les sectes schismatiques et hérétiques ne font pas partie de l'Église du Christ parce qu'elles rejettent l'autorité du Pontife Romain.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

COMMENTAIRE

Cette communion existe spécialement avec les Églises orientales orthodoxes qui, bien que séparées du Siège de Pierre, restent unies à l'Église Catholique par des liens très étroits, comme la succession apostolique et l'Eucharistie valide, méritant par conséquent le titre d'Églises particulières. (C, 17)

Par conséquent, l'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur nonacceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17)

C'est pour cela que l'Église universelle est le *Corps des Églises* [i.e. des églises particulières]. (C,8)

Dans ces assemblées vraiment plénières, les communautés ecclésiales de divers pays rendent réel le deuxième chapître fondamental de Lumen Gentium qui traite des nombreuses « sphères » d'appartenance à l'Église en tant que Peuple de Dieu et du lien qui existe avec elle, même de la part de celles qui n'en font pas encore partie. (Jean Paul II, Discours à la Curie Romaine, 28 juin 1981)

PIE XI

[Encyclique Lux Veritatis, 25 décembre 1931]
Car si l'unité personnelle du Christ est l'exemple auquel Il voulut Lui-même conformer l'union étroite de la société chrétienne, celle-ci évidemment ne pourrait jamais être le fruit d'une alliance entre des éléments divisés par la discorde, mais seulement d'une hiérarchie unique, d'un magistère suprême unique, d'une loi de croyance unique, et d'une foi chrétienne unique.

PIE XII

[Encyclique *Mystici Corporis*, 29 juin 1943] Or, pour définir, pour décrire cette véritable Église de Jésus-Christ - celle qui **est sainte, catholique, apostolique, romaine** -, on ne peut trouver rien de plus beau, rien de plus excellent, rien enfin de plus divin que cette expression qui la désigne comme « le Corps mystique de Jésus-Christ. »

PIE XII

[Encyclique Mystici Corporis, 29 juin 1943] C'est donc s'éloigner de la vérité divine que d'imaginer une Église qu'on ne pourrait ni voir ni toucher, qui ne serait que « spirituelle, » dans laquelle les nombreuses communautés chrétiennes, bien que divisées entre elles par la foi, seraient pourtant réunies par un lien invisible.

PIE XII

[Encyclique *Mystici Corporis*, 29 juin 1943] Seuls font partie des membres de l'Église ceux qui ont reçu le baptême de régénération et professent la vraie foi, qui, d'autre part, **ne se sont pas pour leur malheur séparés de l'ensemble du Corps**, ou n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime.

Par conséquent l'Église du Christ ne peut pas être une union ou un corps de plusieurs « Églises » qui diffèrent entre elles par le gouvernement et la doctrine, mais doit être unie par une hiérarchie unique, une autorité suprême d'enseignement unique, une règle de foi unique, et une foi unique embrassée par tous les Chrétiens. Donc l'ecclésiologie de Vatican II est fausse.

Par conséquent le vraie Église du Christ est l'Église Romaine, sainte, Catholique, apostolique, qui est le Corps Mystique du Christ. Ce n'est pas une collection ou un corps « d'Églises particulières » qui diffèrent par la doctrine, les sacrements et le gouvernement. En d'autres termes : Vraie Église du Christ = l'Église Catholique Romaine = le Corps Mystique du Christ.

Par conséquent ceux qui adhèrent à l'ecclésiologie de Vatican II s'éloignent de la vérité divine.

Le schisme et l'hérésie séparent automatiquement quelqu'un de l'Église ; donc les schismatiques et les hérétiques ne sont pas membres de l'Église.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

COMMENTAIRE

Cette communion existe spécialement avec les Églises orientales orthodoxes qui, bien que séparées du Siège de Pierre, restent unies à l'Église Catholique par des liens très étroits, comme la succession apostolique et l'Eucharistie valide, méritant par conséquent le titre d'Églises particulières. (C, 17)

Par conséquent, l'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17)

C'est pour cela que l'Église universelle est le *Corps des Églises* [i.e. des églises particulières]. (C,8)

Dans ces assemblées vraiment plénières, les communautés ecclésiales de divers pays rendent réel le deuxième chapître fondamental de Lumen Gentium qui traite des nombreuses « sphères » d'appartenance à l'Église en tant que Peuple de Dieu et du lien qui existe avec elle, même de la part de celles qui n'en font pas encore partie. (Jean Paul II, Discours à la Curie Romaine, 28 juin 1981)

PIE XII
[Encyclique *Mystici Corporis*, 29 juin 1943]

Par conséquent, comme dans l'assemblée véritable des fidèles il n'y a qu'un seul Corps, un seul Esprit, un seul Seigneur et un seul Baptême, ainsi ne peut-il y avoir qu'une seule foi ; et celui qui refuse d'écouter l'Église doit être considéré, d'après l'ordre du Seigneur, comme un païen et un publicain. Et ceux qui sont divisés pour des raisons de foi ou de gouvernement ne peuvent vivre dans ce même Corps ni par conséquent de ce même Esprit divin.

Ceux-là se trompent donc dangereusement qui croient pouvoir s'attacher au Christ Tête de l'Église sans adhérer fidèlement à son Vicaire sur la terre.

Ce que Nous venons de dire de l'Église universelle doit être également affirmé des communautés particulières de chrétiens, tant orientales que latines, qui forment ensemble une seule Église catholique : c'est Jésus-Christ qui les gouverne par la voix et la juridiction de chaque évêque. [...] Pourtant, dans leur gouvernement, ils ne sont pas pleinement indépendants, mais ils sont soumis à l'autorité légitime du Pontife de Rome, et s'ils jouissent du pouvoir ordinaire de juridiction, ce pouvoir leur est immédiatement communiqué par le Souverain Pontife.

PIE XII

[Instruction du Saint Office, aux Évêques, 20 décembre 1949] La doctrine catholique doit par conséquent être proposée et exposée totalement et intégralement; il n'est pas permis de passer sous silence ou de voiler par des termes ambigus ce que la vérité catholique enseigne sur la vraie nature et les étapes de la justification, sur la constitution de l'Église, sur la primauté de juridiction du Pontife Romain, sur la seule véritable union par le retour des chrétiens séparés à l'unique véritable Église du Christ.

Les hérétiques et les schismatiques, ainsi, sont exclus du Corps Mystique du Christ qui est la véritable unique Église du Christ, et qui s'identifie exclusivement avec l'Église Catholique Romaine. Par conséquent les sectes schismatiques et hérétiques ne sont pas des «Églises particulières» qui appartiennent à l'Église du Christ, et elles n'ont pas « des liens très étroits » avec l'Église Catholique. Elles sont comme des païens et des publicains.

Il par conséquent erroné de dire que les schismatiques et les hérétiques sont attachés au Christ, Tête de l'Église, puisqu'ils répudient l'autorité du Pontife Romain.

L'ecclésiologie du Pape Pie XII concernant les « Églises particulières » est substantiellement différente de celle de Vatican II. Seulement les Églises soumises au Pontife Romain sont inclues dans la catégorie des « communautés Chrétiennes. »

Ce que le Pape Pie XII condamne ici est exactement ce que Vatican II enseigne et fait.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

COMMENTAIRE

Cette communion existe spécialement avec les Églises orientales orthodoxes qui, bien que séparées du Siège de Pierre, restent unies à l'Église Catholique par des liens très étroits, comme la succession apostolique et l'Eucharistie valide, méritant par conséquent le titre d'Églises particulières. (C, 17)

Par conséquent, l'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17)

C'est pour cela que l'Église universelle est le *Corps des Églises* [i.e. des églises particulières]. (C,8)

Dans ces assemblées vraiment plénières, les communautés ecclésiales de divers pays rendent réel le deuxième chapître fondamental de Lumen Gentium qui traite des nombreuses « sphères » d'appartenance à l'Église en tant que Peuple de Dieu et du lien qui existe avec elle, même de la part de celles qui n'en font pas encore partie. (Jean Paul II, Discours à la Curie Romaine, 28 juin 1981)

PIE XII

[Allocution aux étudiants de Rome, 30 janvier 1949] L'Église établie sur Pierre et ses successeurs, et seulement elle, devait être l'Église du Christ, une en soi, et qui doit durer jusqu'à la fin des temps moyennant la soumission à un chef personnel et visible.

PIE XII

[Encyclique Humani Generis, 12 août 1950]

Certains estiment qu'ils ne sont pas liés par la doctrine que Nous avons exposée il y a peu d'années dans notre lettre Encyclique et qui est fondée sur les sources de la « révélation, » selon laquelle le Corps Mystique et l'Église catholique romaine sont une seule et même chose. Quelques-uns réduisent à une formule vaine la nécessité d'appartenir à la véritable Église pour obtenir le salut éternel.

PIE XII

[Lettre Apostolique, *Cupimus in primis*, 18 janvier 1952, aux catholiques de Chine]

Une communauté Chrétienne qui agirait ainsi [séparée du Siège Apostolique] **sécherait comme le rameau émondé de la vigne** et ne pourrait pas produire les fruits du salut.

PIE XII

[Allocution aux prédicateurs de Carême, 27 mars 1953] L'Église est un bercail qui a un Pasteur suprême invisible, le Christ luimême, lequel cependant voulut que tienne sa place sur la terre un Pasteur visible, le Pape.

PIF XII

[Allocution aux pèlerins irlandais, 8 octobre 1857]

Pour être Chrétien l'on doit être Romain; on doit reconnaître l'unicité de l'Église du Christ, qui est gouvernée par un unique successeur du Prince des Apôtres, qui est l'Évêque de Rome, le Vicaire du Christ sur la terre.

L'Église du Christ ne peut donc pas être composée de ceux qui ne sont pas soumis au Pontife Romain. Par conséquent les sectes schismatiques et hérétiques ne sont pas des « Églises particulières » qui appartiennent à l'Église du Christ, et elles n'ont pas non plus de « liens très étroits » avec l'Église Catholique.

Si le Corps Mystique du Christ et l'Église Catholique Romaine sont une seule et même chose, alors les sectes schismatiques et hérétiques sont détachées du Corps Mystique, car elles sont détachés de l'Église Catholique Romaine.

Donc les sectes hérétiques et schismatiques ne sont pas des « Églises particulières, » mais des **rameaux émondés de la vigne**, et ne produisent pas de fruit salutaire.

Les schismatiques et les hérétiques sont donc en dehors du bercail du Christ, puisqu'ils ne sont pas soumis au Pape.

Par conséquent ceux qui ne sont pas Romains ne sont pas Chrétiens. Ceux qui ne reconnaissent pas l'unicité de l'Église, qui est gouvernée par le Pontife Romain, ne sont pas Chrétiens.

Question II : Est-il possible de faire partie de l'Église du Christ sans être soumis au Pape ?

ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DES DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS POSTÉRIEURS

COMMENTAIRE

L'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17)

Cependant, puisque la communion avec l'Église universelle, représentée par le Successeur de Pierre, n'est pas un complément extérieur à l'Église particulière, mais un de ses éléments constitutifs internes, la situation de ces vénérables communautés chrétiennes implique aussi une blessure de leur condition d'Église particulière. (C, 17)

Parmi ces multiples expressions particulières de la présence salvifique de l'unique Église du Christ, on trouve dès l'époque apostolique des expressions qui sont en ellesmêmes Églises, parce que, bien qu'elles soient particulières, l'Église universelle est présente en elles avec tous ses éléments essentiels. (C, 7)

Les éléments de cette Église déjà donnée existent, unis dans toute leur plénitude, dans l'Église catholique et, sans cette plénitude, dans les autres Communautés, où certains aspects du mystère chrétien ont parfois été mieux mis en lumière. L'œcuménisme vise précisément à faire progresser la communion partielle existant entre les chrétiens, pour arriver à la pleine communion dans la vérité et la charité. (*Ut unum sint*, 14)

L'ecclésiologie de Vatican II affirme que les « Églises particulières » schismatiques et / ou hérétiques, qui font partie de l'Église du Christ, l'Église universelle, et en lesquelles l'Église universelle est présente avec tous ses *éléments essentiels*, ne sont que *blessées*, en raison de leur refus de se soumettre au Pontife Romain.

La conclusion, évidemment, est que la soumission au Pontife Romain n'est pas un élément essentiel de l'Église universelle, puisqu'il serait autrement impossible d'affirmer que « l'Église universelle est présente en elles [les Églises particulières] avec tous ses éléments essentiels. »

Une «Église blessée» est une Église qui peut être accidentellement diminuée, même imparfaite, mais une Église qui est néanmoins substantiellement intégrale. Quand cette simple analyse de bon sens est appliquée à l'affirmation de Ratzinger, celle dernière signifie que le rejet de la soumission au Pontife Romain ne cause pas de séparation de la véritable Église (mort ecclésiale), mais seulement une blessure, une imperfection accidentelle, dans le sens qu'elle ne ruine pas l'essence. Par analogie, la nature humaine, après le péché originel, a toutes ses parties métaphysiques et physiques, essence et existence, corps et âme, ainsi que toutes les facultés propres au corps et à l'âme, mais elle est blessée, c'est-à-dire, elle a des difficultés à produire correctement les actes de ces facultés à cause des effets du péché originel.

Dans le système ecclésiologique de Vatican II, la différence entre l'Église Catholique et les communautés Chrétiennes non-Catholiques n'est qu'une différence de *degré de plénitude*. L'Église du Christ « subsiste dans » l'Église Catholique, car elle a la totalité des éléments de l'Église du Christ, mais l'Église de Christ se trouve *partiellement* dans les sectes non-Catholiques.

Cette doctrine comporte deux hérésies : (1) que l'Église du Christ puisse se trouver à l'extérieur de l'Église Catholique Romaine ; (2) que la soumission au Pontife Romain ne soit pas un élément *essentiel* pour appartenir à l'Église du Christ, mais seulement *un* élément.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

COMMENTAIRE

L'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17)

Cependant, puisque la communion avec l'Église universelle, représentée par le Successeur de Pierre, n'est pas un complément extérieur à l'Église particulière, mais un de ses éléments constitutifs internes, la situation de ces vénérables communautés chrétiennes implique aussi une blessure de leur condition d'Église particulière. (C, 17)

Parmi ces multiples expressions particulières de la présence salvifique de l'unique Église du Christ, on trouve dès l'époque apostolique des expressions qui sont en elles-mêmes *Églises*, parce que, bien qu'elles soient particulières, **l'Église universelle est présente en elles avec tous ses éléments essentiels.** (C, 7)

Les éléments de cette Église déjà donnée existent, unis dans toute leur plénitude, dans l'Église catholique et, sans cette plénitude, dans les autres Communautés, où certains aspects du mystère chrétien ont parfois été mieux mis en lumière. L'œcuménisme vise précisément à faire progresser la communion partielle existant entre les chrétiens, pour arriver à la pleine communion dans la vérité et la charité. (Ut unum sint, 14)

LÉON XII

[Exhortation *Pastoris aeterni*, 2 juillet 1826, au parti anticoncordataire de la nation Française, au sujet de la *Petite Église* schismatique]

Souvenez-vous et comprenez bien « que là où est Pierre, là est l'Église » (St. Ambroise, *In Psalm. 40*, no. 30); que « **ceux qui n'ont pas au milieu d'eux le siège de Pierre, qui le déchirent par un schisme impie, n'ont pas de part à l'héritage de Pierre** » (St. Ambroise, *De Pænitent.*, Livre I, c. VII); « que ceux qui refuse de s'associer avec la communion de la Chaire de Pierre appartiennent à l'Antichrist, et non au Christ » (St. Jérôme, *Epist. XV ad Damasum*).

GREGOIRE XVI

[Encyclique Commissum divinitus, 17 mai 1835, au clergé Suisse] C'est un article de foi que le Pontife Romain, successeur du Bienheureux Pierre le prince des Apôtres, a une primauté non seulement d'honneur, mais aussi d'autorité et de juridiction sur l'Église universelle, et que, par conséquent, les évêques, également, sont sous son autorité. C'est pourquoi, comme le dit St. Léon, il est nécessaire à toute l'Église dans le monde entier, d'être unie au Saint Siège de Pierre, c'est-à-dire, à l'Église Romaine, et d'y recourir comme au centre de l'unité Catholique et de la communion ecclésiastique, « si bien que celui qui ose se retirer de l'unité de Pierre est exclu des divins mystères. » (Epist. X ad episc. Prov. Vienn.) Et St. Jérôme ajoute, « Celui qui mange l'agneau en dehors de l'arche de Noë a péri au moment du déluge. » (Epist. XV, ad Damasum) Et, comme l'homme qui n'amasse pas avec le Christ, celui qui n'amasse pas avec son Vicaire, « disperse. » Comment en effet est-il possible à un homme d'amasser avec le Vicaire du Christ, s'il rejette son autorité sacrée, s'il viole les droits en vertu desquels ce Vicaire se déclare, à la tête de l'Église, le centre de l'unité, investi de la primauté d'ordre et de juridiction, et du pouvoir divinement recu dans sa plénitude pour paître, commander et gouverner l'Église universelle?

Les sectes hérétiques et / ou schismatiques, puisqu'elles refusent de s'associer avec la communion de la Chaire de Pierre, appartiennent à l'Antichrist, et non au Christ. Elles ne sont pas, par conséquent, des Églises particulières qui appartiennent à l'Église universelle du Christ, en lesquelles l'Église universelle est présente avec tous ses éléments. Plutôt, l'Antichrist est en elles avec tous ses éléments essentiels.

Les sectes hérétiques et / ou schismatiques sont exclues des divins mystères.

Les sectes hérétiques et / ou schismatiques « dispersent, » c'est-à-dire, ne contribuent pas à l'œuvre du salut éternel, mais travaillent en fait contre le Christ et Son Église, puisqu'elles ne sont pas unies au Siège de Pierre.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

COMMENTAIRE

L'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17)

Cependant, puisque la communion avec l'Église universelle, représentée par le Successeur de Pierre, n'est pas un complément extérieur à l'Église particulière, mais un de ses éléments constitutifs internes, la situation de ces vénérables communautés chrétiennes implique aussi une blessure de leur condition d'Église particulière. (C, 17)

Parmi ces multiples expressions particulières de la présence salvifique de l'unique Église du Christ, on trouve dès l'époque apostolique des expressions qui sont en elles-mêmes *Églises*, parce que, bien qu'elles soient particulières, l'Église universelle est présente en elles avec tous ses éléments essentiels. (C, 7)

Les éléments de cette Église déjà donnée existent, unis dans toute leur plénitude, dans l'Église catholique et, sans cette plénitude, dans les autres Communautés, où certains aspects du mystère chrétien ont parfois été mieux mis en lumière. L'œcuménisme vise précisément à faire progresser la communion partielle existant entre les chrétiens, pour arriver à la pleine communion dans la vérité et la charité. (*Ut unum sint*, 14)

PIE IX

[Encyclique Amantissimus, 18 avril 1862]
Celui qui se sépare de ce Siège [Romain] ne peut pas espérer demeurer dans l'Église; celui qui mange l'agneau en dehors de celle-ci n'a aucun partage avec Dieu.

PIE IX

[Lettre du Saint Office, 16 septembre 1864, aux évêques anglais]

Le Pape Hormidas voulut que la même chose soit affirmée par les évêques abjurant le schisme d'Acacius dans une formule aprouvée par le suffrage de toute l'antiquité chrétienne, où ceux « qui ne sont pas d'accord en toutes choses avec le Siège Apostolique » sont dits « séparés de le communion de l'Église catholique. »

PIE IX

[Constitution Apostolique Pastor Æternus, 18 juillet 1870] Nous enseignons donc et déclarons que l'Église Romaine, par disposition divine, possède la souveraineté de pouvoir ordinaire sur toutes les autres Églises, et que ce pouvoir de juridiction ordinaire du Pontife Romain, qui est vraiment épiscopale, est immédiate : ... si bien que l'Église du Christ est un seul troupeau sous un seul pasteur suprême, par la préservation de l'unité de communion et de foi avec le Pontife Romain. Ceci est la doctrine de vérité catholique, de laquelle personne ne peut s'écarter sans perdre la foi et le salut.

PIE IX

[Allocution aux pèlerins de Rome et de l'étranger, 27 novembre 1871]

L'Église ne peut jamais se réconcilier avec l'erreur, et le Pape ne peut pas être séparé de l'Église. Les sectes hérétiques et /ou schismatiques ne font pas partie de l'Église et n'ont aucune part avec Dieu, puisqu'elles ne sont pas soumises au Siège Romain. Vatican II contredit l'enseignement de l'Église Catholique Romaine. N'avoir aucune part avec Dieu c'est n'avoir aucune part avec l'Église. L'affirmation de Pie IX, par conséquent, exclut la notion de communion partielle avec les sectes non catholiques.

Les sectes hérétiques et /ou schismatiques sont séparées de la communion de l'Église, parce qu'elles ne sont pas en accord avec le Siège Apostolique. Où peut-on trouver quelque allusion à une communion partielle?

Vatican II est clairement hérétique, puisqu'il soutient que les sectes hérétiques et /ou schismatiques font partie de l'Église du Christ, bien qu'elles soient séparées du Pontife Romain par la communion et par la foi. Ce que dit Vatican II est contraire à la déclaration de Pie IX, et est donc hérétique.

La doctrine de Vatican II sépare l'Église et le Pape, puisqu'elle enseigne que les sectes hérétiques et /ou schismatiques font partie de l'Église du Christ, sans être unies au Pontife Romain.

PAPE ST. LÉON LE GRAND

[Sermo CXXIX]
D'où, puisque en dehors de l'Église Catholique il n'y a rien d'immaculé, l'Apôtre disant que « tout ce qui ne procède pas de la foi est péché, » nous ne sommes en rien semblables à ceux qui sont séparés de l'unité du Corps du Christ ; nous ne leur sommes liés par aucune communion.

La nouveauté de la « communion partielle » de Vatican II contredit l'enseignement du Pape St. Léon le Grand.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

COMMENTAIRE

L'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine. (DI, 17)

Cependant, puisque la communion avec l'Église universelle, représentée par le Successeur de Pierre, n'est pas un complément extérieur à l'Église particulière, mais un de ses éléments constitutifs internes, la situation de ces vénérables communautés chrétiennes implique aussi une blessure de leur condition d'Église particulière. (C, 17)

Parmi ces multiples expressions particulières de la présence salvifique de l'unique Église du Christ, on trouve dès l'époque apostolique des expressions qui sont en elles-mêmes *Églises*, parce que, bien qu'elles soient particulières, l'Église universelle est présente en elles avec tous ses éléments essentiels. (C, 7)

Parmi ces multiples expressions particulières de la présence salvifique de l'unique Église du Christ, on trouve dès l'époque apostolique des expressions qui sont en elles-mêmes Églises, parce que, bien qu'elles soient particulières, l'Église universelle est présente en elles avec tous ses éléments essentiels. (C, 7)

PIE IX

[Encyclique Etsi multa, 21 novembre 1873]

De là vient que de ce siège apostolique où Pierre vit, préside et fait part de la vérité de la foi à ceux qui la cherchent, émanent tous les droits de la vénérable communion ; et ce même Siège « est assurément pour les autres églises répandues dans tout l'univers ce que la tête est pour les autres membres du corps ; et quiconque se sépare ainsi de ce Siège devient étranger à la religion Chrétienne, puisqu'il cesse de faire partie de sa structure » (St. Boniface, *Ep.* 14)

LÉON XIII

[Lettre *Officio sanctissimo*, 22 décembre 1887, aux évêques de Bavière]

Mais quiconque dans sa manière de penser ou d'agir se sépare de son pasteur et du pasteur suprême, le Pontife romain, n'a plus aucun lien avec le Christ : « Celui qui vous écoute, m'écoute ; et celui qui vous méprise, me méprise » (Luc X:16) : quiconque en effet est étranger au Christ, dissipe plutôt qu'il n'amasse.

PIE XI

[Encyclique Mortalium Animos, 6 janvier 1928]

Or, dans cette unique Eglise du Christ, personne ne se trouve, personne ne demeure, si, par son obéissance, il ne reconnaît et n'accepte l'autorité et le pouvoir de Pierre et de ses légitimes successeurs.

PIE XII

[Encyclique *Mystici Corporis*, 29 juin 1943]

Ceux-là se trompent donc dangereusement qui croient pouvoir s'attacher au Christ Tête de l'Eglise sans adhérer fidèlement à son Vicaire sur la terre.

Les membres des sectes hérétiques et / ou schismatiques sont étrangers à la religion Chrétienne, puisqu'ils cessent d'appartenir à sa structure, en refusant de se soumettre au Pontife Romain. Ces sectes ne sont pas des « Églises particulières » qui seraient en « communion partielle » avec l'Église Catholique, mais sont étrangères à la religion Chrétienne, selon l'enseignement du Saint Père.

Par conséquent les sectes hérétiques et / ou schismatiques n'ont plus aucun lien avec le Christ. Ces sectes ne sont pas des « Églises particulières » qui seraient en « communion partielle » avec l'Église Catholique, et qui feraient partie de l'Église du Christ. L'Église ne leur est pas « unie pour de multiples raisons », contrairement à ce que soutient Vatican II. En fait, elles dissipent contre le Christ par leurs activités.

Les sectes hérétiques et / ou schismatiques ne sont pas dans l'Église du Christ, parce qu'elle ne sont pas soumises à l'autorité de St. Pierre et de ses successeurs légitimes.

Par conséquent les sectes hérétiques et / ou schismatiques sont détachées du Christ, et ne sont pas, contrairement à ce qu'affirme Vatican II, simplement *blessées*.

Question III:

Est-il vrai que dans toute célébration valide de l'Eucharistie l'Église une, sainte, catholique et apostolique devient présente ?

ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DES DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS POSTÉRIEURS	ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	COMMENTAIRE
En effet, « par la célébration de l'Eucharistie du Seigneur dans ces Églises particulières, l'Église de Dieu s'édifie et grandit », parce que l'Église une, sainte, catholique et apostolique est vraiment présente dans toute célébration valide de l'Eucharistie. (CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI. Lettre aux Évêques de l'Église Catholique sur Certains Aspects de l'Église Comprise comme Communion. [1992], 17)	SAINT CYPRIEN [De Unitate Ecclesiae, c.17. P.L. 4, 513.] Les schismatiques osent élever un autel et profaner la vérité de la divine Victime par de faux sacrifices. ST. LÉON LE GRAND [Ep. LXXX Ad Anatolium, cap. 2.] Ailleurs [i.e., en dehors de l'Église] il n'y a ni prêtrise légitime ni vrais sacrifices. ST. JEROME [In Amos, V:22, P.L. 25, 1053-1054] Dieu déteste leurs sacrifices [i.e., des hérétiques] et les rejette loin de Lui, et à chaque fois qu'ils se réunissent au nom du Seigneur, Il fuit leur odeur, et se pince le nez	Les sectes schismatiques, « orthodoxes » profanent la vérité de la divine Victime par de faux sacrifices. Malgré la validité de leur sacerdoce et de leurs Messes, les schismatiques n'ont ni prêtrise légitime ni vrai sacrifice, c'est-à-dire qui plaise à Dieu, parce qu'ils l'offrent en dehors de l'Église et que leurs prêtres n'agissent pas au nom de l'Église. Dieu se pince le nez contre la mauvaise odeur des sacrifices offerts par les hérétiques.
	PIE VI [Instruction Laudabilem majorum, 26 septembre 1791, aux Évêques français] Car qu'est ce que le péché de schisme, commis par le prêtre intrus, sinon usurper le ministère pastoral par son action propre, sans aucune autorisation, et même au mépris de l'autorité de l'évêque qu'il rejette?	L'offrande d'une Messe par un prêtre schismatique est acte peccamineux de schisme.

ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DES DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS POSTÉRIEURS	ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	COMMENTAIRE
	PIE IX	
En effet, « par la célébration de l'Eucharistie du Seigneur dans ces Églises particulières, l'Église de Dieu s'édifie et grandit », parce que l'Église une, sainte, catholique et apostolique est vraiment présente dans toute célébration valide de	[Encyclique Amantissimus, 18 avril 1862] Celui qui abandonne ce Siège [Romain] ne peut pas espérer demeurer dans l'Église; celui qui mange l'agneau en dehors de l'Église n'a aucune part avec Dieu. ST. THOMAS D'AQUIN [IIIa, q.82, art. 7, c.] Et puisque la consécration de l'Eucharistie est un pouvoir qui découle du pouvoir d'Ordre, ceux qui sont séparés de l'Église par l'hérésie, le schisme, ou l'excommunication peuvent en effet consacrer l'Eucharistie, qui en étant consacrée par eux contient le vrai corps et sang du Christ; mais ils agissent mal et pêchent en faisant cela; et par conséquent ils ne reçoivent pas le fruit du sacrifice, qui est un sacrifice spirituel.	Les schismatiques, qui mangent l'agneau [i.e. disent la Messe et reçoivent la Sainte Communion] en dehors de l'Église, n'ont aucune part avec Dieu. Ainsi les schismatiques, les hérétiques et les excommuniés, même s'ils consacrent validement, commettent objectivement un péché à chaque fois, et ne reçoivent pas le fruit du sacrifice.
l'Eucharistie. (CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI. Lettre aux Évêques de l'Église Catholique sur Certains Aspects de l'Église Comprise comme Communion. [1992], 17)	ST. THOMAS D'AQUIN [IIIa, q.82, art. 7, ad 3um.] Le prêtre, en récitant les prières de la Messe, parle en personne de l'Église, dans l'unité de laquelle il demeure; mais en consacrant le sacrement il parle en personne du Christ, dont il tient la place par le pouvoir de ses Ordres. Par conséquent, un prêtre séparé de l'unité de l'Église, lorsqu'il célèbre la messe, n'ayant pas perdu le pouvoir d'Ordre, consacre le vrai corps et sang du Christ; mais parce qu'il est coupé de l'unité de l'Église, ses prières n'ont aucune efficacité.	Les Messes des schismatiques orientaux, quoique valides, n'ont aucune efficacité impétratoire, puisque le prête n'agit pas en personne de l'Église. Comment quelqu'un commettant un péché mortel en disant la Messe, parce que schismatique, et n'agissant pas en la personne de l'Église, pourrait-il rendre présent l'Église une, sainte, catholique et apostolique ?
	R.P. FELIX M. CAPPELLO, S.J. [Tractatus Canonico-moralis de Sacramentis, (Turin : Marietti), 1962, I, p. 462] Les prêtres séparés de l'Église, quoiqu'ils offrent le sacrifice validement au nom du Christ, néanmoins n'offrent pas le sacrifice comme ministres de l'Église et en la personne de l'Église même. Car le prêtre est mandé par l'Église de prier	Un prêtre schismatique, par conséquent, ne peut pas offrir le sacrifice au nom ou en la personne de l'Église. Comment, donc, est-il possible que dans toute célébration valide de l'Eucharistie l'Église une, sainte, catholique et apostolique devienne

pour intercéder, et d'offrir dans son nom ; et à cet égard l'Église peut enlever d'une

prêtre séparé l'habilité de sacrifier en son nom.

vraiment présente?

Question IV : Le Saint-Esprit utilise-t-il les sectes schismatiques et/ou hérétiques comme moyen de salut ?

ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DES DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS POSTÉRIEURS	ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	COMMENTAIRE
En conséquence, ces Églises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (Vatican II, Unitatis Redintegratio, 3). N'arrive-t-il pas parfois que la fermeté de la croyance des membres des religions non chrétiennes - effet elle aussi de l'Esprit de vérité opérant au-delà des frontières visibles du Corps mystique - devrait faire honte aux chrétiens? (Jean-Paul II, Redemptor Hominis). Il est extrêmement important de faire une présentation correcte et loyale des autres Églises et communautés ecclésiales dont l'Esprit du Christ ne refuse pas de se servir comme de moyens de salut. (Jean-Paul II, Catechesi Tradendae, 16 octobre 1979).	GRÉGOIRE XVI [Encyclique Summo jugiter, 27 Mai 1832, aux Évêques de Bavière] Car en effet, vous savez aussi bien que Nous, Vénérables Frères, avec quelle constance nos pères se sont efforcés d'inculquer cet article de foi que ces innovateurs osent nier, à savoir, la nécessité de la foi et l'unité Catholique pour obtenir le salut. C'est ce qui fut enseigné par un des plus célèbres disciples des Apôtres, St Ignace Martyr, dans son Épître aux Philadelphiens: « Ne vous trompez pas, » leur écrivit-il, « celui qui s'attache à l'auteur d'un schisme ne possédera pas le royaume de Dieu. » St Augustin et les autres évêques d'Afrique en 412 dans le Concile de Cirta se sont exprimés sur ce sujet dans les termes suivants: « Celui qui est séparé du corps de l'Église Catholique, combien louable puisse sa conduite par ailleurs paraître, ne jouira jamais de la vie éternelle, et la colère de Dieu reste sur lui en raison du crime dont il est coupable en vivant séparé du Christ. » (Épître 141) Et sans présenter ici le témoignage d'une quantité presque innombrable d'autres anciens Pères, Nous Nous limiterons à citer notre glorieux prédécesseur, St Grégoire le Grand, qui témoigne explicitement que tel est l'enseignement de l'Église Catholique sur ce point. « La sainte Église universelle, » dit-il, « enseigne que Dieu ne peut être vraiment adoré si ce n'est dans son sein: elle affirme que tous ceux qui sont séparés d'elle ne seront pas sauvés. »	D'après le Saint Père, c'est un article de foi que ceux qui ne possèdent pas la Foi Catholique et qui ne sont pas membres de l'Église Catholique iront en enfer, à moins qu'ils ne soient excusés de faute à cause de l'ignorance invincible. Par conséquent ceux qui adhèrent au schisme de Photius [i.e., les Orthodoxes Orientaux] iront en enfer, à moins qu'ils ne soient excusés par l'ignorance invincible. Par conséquent ceux qui sont séparés de l'Église Catholique ont la colère de Dieu sur eux, et iront en enfer, en dépit des autres vertus qu'ils peuvent avoir, à moins qu'ils ne soient excusés par l'ignorance invincible. Les hérétiques et les schismatiques ne peuvent pas donner une vraie adoration à Dieu, parce qu'ils sont séparés des Siens. Parce qu'ils sont séparés de l'Église, ils iront en enfer, à moins qu'ils ne soient excusés par l'ignorance invincible.

ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DES DÉCLARATIONS ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	COMMENTAIRE
ET DOCUMENTS POSTÉRIEURS	
catholique, car elle conserve le vrai culte, elle est le sanctuaire inébranlable de la foi même, et le temple de Dieu hors duquel, sauf plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (Vatican II, Unitatis Redintegratio, 3). En conséquence, ces Églises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (Vatican II, Unitatis Redintegratio, 3). catholique, car elle conserve le vrai culte, elle est le sanctuaire inébranlable de la foi même, et le temple de Dieu hors duquel, sauf l'excuse d'une ignorance invincible, il n'y a point de salut à attendre. PEI IX [Lettre Quanto conficiamur moerore, 10 août 1863] Et ici, Fils bien-aimés et Frères Vénérables, Nous devons une fois de plus rappeler et condamner la très grave erreur dans laquelle, malheureusement, quelques catholiques sont tombés, croyant que des personnes vivant dans l'erreur et en dehors de l'unité catholique peuvent parvenir à la vie éternelle. Ceci est absolument contraire à l'enseignement catholique. Nous savons et vous savez que ceux qui sont invinciblement ignorants de notre très sainte religion, et qui, observant avec attention la loi naturelle et ses préceptes mis par Dieu dans le cœur de tout homme, disposés à obéir Dieu, mênent une vie honnête et droite, peuvent, avec le secours de la lumière et de la grâce divines, mériter la vie éternelle ; Mais ce dogme catholique est également bien connu : que personne ne peut être sauvé en dehors de l'Église Catholique et que ceux qui sont invinciblement ignorants de notre très sainte religion, et qui, observant avec attention la loi naturelle et ses préceptes mis par Dieu dans le cœur de tout homme, disposés à obéir Dieu, mênent une vie honnête et droite, peuvent, avec le	ectes hérétiques et schismatiques ne sont pas oyen de salut, et ceux qui y adhèrent n'ont n'espoir d'aller au ciel, à moins d'être sés par l'ignorance invincible. conséquent l'enseignement de Vatican II, à r, que les religions non-catholiques sont ens de salut, est hérétique, puisqu'il est lument contraire à l'enseignement olique. schismatiques qui se révoltent sciemment e l'autorité de l'Église, ou qui se sont ntairement séparés du Pontife Romain, iront nfer, à moins d'être excusés par l'ignorance cible.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

COMMENTAIRE

En conséquence, ces Églises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (Vatican II, Unitatis Redintegratio, 3).

En conséquence, ces Églises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (Vatican II, *Unitatis Redintegratio*, 3).

Pie IX

[Lettre du Saint Office, 16 septembre 1864, à l'épiscopat anglais] Certainement, les catholiques ne désirent rien tant que la disparition de tous les schismes et dissensions du milieu des Chrétiens, et que tous travaillent à conserver l'unité d'esprit dans le lien de la paix. C'est pourquoi l'Église Catholique prie et invite les fidèles à prier le Dieu Tout-puissant afin que tous ceux qui ont quitté l'Église Romaine se convertissent à la vraie foi, abjurent leurs erreurs, et retournent en grâce dans son sein, en dehors duquel il n'y a pas de salut.

LÉON XIII

[Lettre Eximia Nos laetitia, 19 Juillet 1893,

à l'évêque de Poitiers, au sujet du schisme de la « Petite Église. »l De ceci il s'ensuit aussi qu'ils ne peuvent se promettre aucune des grâces et des fruits du sacrifice perpétuel et des sacrements qui, bien qu'ils soient administrés de façon sacrilège, sont néanmoins valides et alimentent dans une certaine mesure cette forme et apparence de piété que St Paul mentionne (I. Cor XIII:3) et dont St Augustin parle plus longuement : «La forme de la branche,» dit celui-ci avec grande précision, « peut être encore visible, même détachée de la vigne, mais la vie invisible de la racine ne peut être préservée que par l'union au cep. C'est pourquoi les sacrements corporels, que certains conservent et utilisent en dehors de l'unité du Christ, peut préserver l'apparence de la piété. Mais la vertu invisible et spirituelle de la vraie piété ne peut pas v demeurer plus que la sensation dans un membre amputé. » (Serm. LXXI, in Matth., 32) Mais puisqu'ils n'ont plus les sacrements, à l'exception du baptême, qu'ils confèrent, dit-on, sans cérémonies aux enfants ; un baptême fructifiant pour ceux-ci, pourvu qu'en arrivant à l'âge de raison ils n'embrassent pas le schisme, mais mortel pour ceux qui l'administrent, puisqu'en le conférant ils agissent volontairement dans le schisme ;...

Il n'y a pas de salut en dehors de l'Église Romaine. Les hérétiques et les schismatiques doivent abjurer leurs erreurs et retourner à l'Église Romaine pour se sauver.

Les schismatiques et les hérétiques, bien qu'ils puissent avoir des sacrements valides, ne peuvent se promettre aucune des grâces et des fruits du sacrifice perpétuel et des sacrements. Les église hérétiques et schismatiques, malgré tous les « éléments de l'Église du Christ » qui peuvent s'y trouver, sont des membres amputés sans sensation. On est loin de la « communion partielle » et des « liens étroits. »

Bien que les sectes hérétiques et schismatiques puissent conférer validement le baptême, elles commettent un péché mortel en le faisant. Ces baptêmes donnent la grâce, mais la grâce est perdue si le baptisé, parvenu à l'âge de raison, embrasse le schisme. La secte schismatique, par conséquent, *infecte* l'âme des baptisés avec le poison mortel du schisme, et ses adhérents, s'ils sont consentants, perdent la grâce du baptême et vont en enfer. La secte est par conséquent *un moyen de damnation*.

ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DES DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS POSTÉRIEURS	ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	COMMENTAIRE
En conséquence, ces Églises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (Vatican II, Unitatis Redintegratio, 3).	LÉON XIII [Encyclique Satis cognitum, 29 Juin 1896] L'Église du Christ est donc unique et, de plus, perpétuelle : quiconque se sépare d'elle, s'éloigne de la volonté et de l'ordre de Jésus-Christ Notre-Seigneur, il quitte le chemin du salut, il va à sa perte. « Quiconque se sépare de l'Église pour une épouse adultère, abdique aussi les promesses faites à l'Église. Quiconque abandonne l'Église du Christ ne parviendra point aux récompenses du Christ. Quiconque ne garde pas cette unité, ne garde pas la loi de Dieu, il ne garde pas la foi du Père et du Fils, il ne garde pas la vie ni le salut. » (S. Cyp. De cath. Eccl. Unitate)	Les schismatiques et les hérétiques quittent le chemin du salut et entrent celui de la perdition. Au lieu d'être moyen de salut, les sectes noncatholiques sont des églises adultères . Ceux qui y adhèrent vont en enfer, à moins d'être excusés par l'ignorance invincible.
En conséquence, ces Églises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (Vatican II, <i>Unitatis Redintegratio</i> , 3).	LÉON XIII [Encyclique Tametsi, 1er Novembre 1900] Par conséquent, tous ceux qui veulent arriver au salut en dehors de l'Église se trompent de route et font de vains efforts. LÉON XIII [Allocution pour le 25ème anniversaire de son élection, 20 Février 1903] Ceci est pour vous notre dernière leçon : recevez-la, gravez-la tous dans vos esprits : par le commandement de Dieu le salut ne se trouve que dans l'Église ; l'instrument fort et effectif du salut n'est pas autre que le Pontificat Romain. ST PIE X [Lettre Ex quo, nono labente, 26 Novembre 1910, aux délégués Apostoliques d'Orient] Et Dieu, père et ami de la paix, maître des temps et des heures hâtera	Les sectes hérétiques et schismatiques ne sont pas des moyens de salut, et font de vains efforts. Les sectes hérétiques et schismatiques ne sont pas des moyens de salut. Ce, que, les schismatiques doivent faire nour
	le jour où les peuples d'Orient doivent revenir triomphants à l'unité catholique et, unis au Siège apostolique, purifiés de toute erreur, entrer au port du salut éternel.	Ce que les schismatiques doivent faire pour obtenir le salut , c'est répudier leur schisme et retourner à l'Église Romaine.

ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DES DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS POSTÉRIEURS	ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	COMMENTAIRE
En conséquence, ces Églises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (Vatican II, Unitatis Redintegratio, 3).	PIE XII [Lettre du Saint Office, 8 août 1949, à l'archévêque de Boston] C'est pourquoi nul ne se sauvera si, sachant que l'Église est d'institution divine par le Christ, il refuse malgré cela de se soumettre à elle ou se sépare de l'obédience du Pontife romain, Vicaire du Christ sur la terre. Non seulement notre Sauveur a-t-il ordonné que tous les peuples entrent dans l'Église, il a aussi décrété que c'est là un moyen de salut sans lequel nul ne peut entrer dans le royaume éternel de la gloire.	Les sectes non-catholiques ne sont pas des moyens de salut.
En conséquence, ces Églises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (Vatican II, Unitatis Redintegratio, 3).	PIE XII [Encyclique Humani Generis, 12 août 1950] Certains estiment qu'ils ne sont pas liés par la doctrine que Nous avons exposée il y a peu d'années dans notre lettre Encyclique et qui est fondée sur les sources de la « révélation, » selon laquelle le Corps Mystique et l'Église catholique romaine sont une seule et même chose. Quelques-uns réduisent à une formule vaine la nécessité d'appartenir à la véritable Église pour obtenir le salut éternel.	Vatican II réduit à une formule vaine la nécessité d'appartenir à la véritable Église pour obtenir le salut éternel.